



Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Var

Président : Jean-Sébastien GROS
173 chemin des Vignasses, 83440 MONS

✉ president@gdsa83.fr
☎ 06 63 74 25 20

Secrétaire : Arnaud GEORGE
615 av Alfred Décugis 83400 HYERES

✉ secretaire@gdsa83.fr
☎ 06 16 97 26 39

Trésorier : Michel ETIENNE
574 route de gendarmes d'Ouvéa, 83 500 LA SEYNE SUR MER

✉ tresorier@gdsa83.fr
☎ 06 89 93 15 61

N° Siret : 425 023 694 000 36

LIVRET D'ACCUEIL DU NOUVEL ADHERENT

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole, c'est quoi ?

Le GDSA est géré par des apiculteurs bénévoles qui assurent avec plaisir la mission que vous leur avez confié, en étant le plus réactif possible à vos demandes.

Les missions principales de l'association sont de :

- contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des ruchers en élaborant un plan de lutte collectif et coordonné avec les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Le GDSA s'est assuré du concours d'un vétérinaire conseil.
- favoriser, patronner ou susciter toute initiative ayant pour but de réduire la mortalité des abeilles, notamment par des réseaux d'observations et des enquêtes.
- conseiller l'apiculteur sur les méthodes de prophylaxie et de traitements par des réunions d'informations, des publications, des circulaires, des visites sanitaires

La commande de traitements, comment ça marche ?

Pour commander des traitements, vous devez :

- Etre à jour de votre cotisation annuelle
- Adhérer au Plan Sanitaire d'Elevage (PSE)

	Montant de cotisations
Entre 1 et 5 ruches	20 € / an
A partir de 6 ruches	30 € / an

	Adhésion au PSE
Entre 1 et 10 ruches	Gratuit
A partir de 11 ruches	Gratuit pour les 10 premières ruches. 0,25 € / ruches au-delà de 10 ruches

Règlement :

Le règlement se fait par chèque. Cotisation, adhésion et commande de traitement peuvent être fait sur un même chèque.

Commande et distribution de traitements :

La commande de traitements se fait en fin d'année (novembre/décembre). Un bon de commande vous sera envoyé, merci de le compléter, de le signer et de le renvoyer avant la date butoir indiquée, avec votre règlement.

La distribution à lieu en février, le jour de l'assemblée générale.

Adresse Postale : GDSA83 – Chez Jean-Sébastien GROS – 173 chemin des vignasses – 83440 MONS

Siège social : Maison du Paysan, ZAC de la Guéiranne, Route du Vieux Cannet, 83340 LE CANNET DES MAURES (Ne pas envoyer de courrier à cette adresse)

Commande et distribution de traitements COMPLEMENTAIRES :

Si vous augmentez votre cheptel au cours de la saison, vous avez la possibilité de commander des traitements complémentaires. La commande se fait au mois d'août. Attention, vous recevrez uniquement un mail de relance. La distribution a lieu généralement début septembre.

Attention

Si vous ne pouvez pas être présent le jour de la distribution, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix, soit sur papier, soit par mail à l'adresse technicien@gdsa83.fr

Les traitements non réclamés seront détruits et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le recyclage des lanières :

En adhérant au PSE, vous vous engagez à recycler vos lanières via une filière adaptée. Le GDSA vous propose de les collecter gratuitement, le jour de l'Assemblée Générale.

L'embauche d'une technicienne, pour plus d'accompagnement

Une technicienne est embauchée depuis janvier 2023, à mi-temps avec pour missions :

- de répondre aux interrogations d'ordre sanitaires des apiculteurs adhérents
- de réaliser des visites de ruches lorsque la situation le nécessite, éventuellement d'effectuer des prélèvements (abeille, cire, miel...) pour analyse, des comptages varroa...
- de mener des entretiens pour définir les causes probables d'une maladie.
- d'orienter les apiculteurs dans leurs démarches administratives (déclaration de pertes, OMAA), dans leurs prises de contact avec les institutions ou les services sanitaires.
- de concevoir et réaliser des formations spécifiques à destination des apiculteurs (comptage d'infestation varroa, bonne pratique de traitement, diagnostic des principales maladies, renouvellement des cires...)
- de réaliser une veille documentaire et un relai d'information sanitaire (nouveaux traitements...)

A propos des visites sanitaires :

C'est avant tout un moment d'échange et de partage, autour des ruches.

Dans le cadre du PSE, les apiculteurs s'engagent à recevoir la visite d'un.e TSA (Technicien.ne Sanitaire Apicole) tous les 5 ans. En effet, le GDSA est tenu de visiter 1/5 ème de ses adhérents chaque année. Dans ce cadre-là, vous pourrez recevoir la visite de Sylvain DESTRE (apiculteur et TSA) ou de Jaï SINELLE (technicienne du GDSA et TSA). C'est l'occasion de poser des questions et d'échanger sur vos pratiques, car chaque apiculteur est riche de son expérience.

Les autres activités du GDSA

L'association assure son rôle de distribution de traitements et assure les visites sanitaires. Mais elle a d'autres missions permettant d'appuyer et d'accompagner les apiculteurs sur le plan sanitaire :

- L'organisation de journées thématiques
- L'intervention dans les ruchers écoles
- L'implication dans le dispositif OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissement de l'Abeille)
- La réalisation d'enquêtes auprès des adhérents
- La diffusion d'information via le site internet, l'envoi de fiches techniques, des interventions scientifiques...

Le GDSA de votre département est là pour vous appuyer et vous accompagner, n'hésitez pas à le solliciter !